Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 19 Rajab 1444
10 Février 2023

N° 18

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **324**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **325**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **330**
Homologation de résolutions **331**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **331**
Avis aux créanciers..... **335**
Convocations
Sociétés anonymes **336**
Sociétés à responsabilité limitée **338**
Actes Administratifs
Avis au public **338**
Divers
Avis au public..... **339**
Rectificatifs **339**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan d'ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV..... **340**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

MARE ALB

Société anonyme

Au capital de 18 022 500 DT

Siège social : Rue de Gafsa lot numéro 34 & 39, Zone Industrielle - Mghira III

Identifiant unique : 0000246X

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2022 enregistré à la Recette des finances de Fouchana le 6 janvier 2023, sous le numéro 23700103, quittance n°M002702, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises le 23/01/2023 et publié au BORNE n°23 du 27/01/2023.

Il a été décidé ce qui suit :

- Ratification du mode et du délai de convocation à l'assemblée;

- Modifications statutaires;

- Attribution de pouvoirs.

2023T00129SANB2

MARE ALB

Société anonyme

Au capital de 18 022 500 DT

Siège social : Rue de Gafsa lot numéro 34 & 39, Zone Industrielle - MGHIRA III

Identifiant unique : 0000246X

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 décembre 2022 enregistré à la Recette des finances de Fouchana le 6 janvier 2023, sous le numéro 23700101, quittance n°M002688, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises le 23/01/2023 et publié au BORNE n°23 du 27/01/2023.

Il a été décidé ce qui suit :

1. Ratification du mode et du délai de convocation à l'assemblée;

2. Constat d'une cession d'action;

3. Approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022;

4. Approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022;

5. Approbation des états financiers au titre de l'exercice 2022 et des annexes;

6. Quitus aux administrateurs, au Président et au Directeur Général au titre de l'exercice 2022 ;

7. Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

8. Approbation des conventions réglementées;

9. Allocation des jetons de présence aux administrateurs au titre de l'exercice 2022;

10. Renouvellement des mandats de cinq administrateurs;

11. Attribution de pouvoirs.

2023T00130SANB2

Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué

Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition de Diffusion et de Publicité

«Dar Assabah»

RNE : 0000393H

S.A au capital de 1.088.880,000 dinars

Siège social : Boulevard Med Bouazizi - El Menzah - Tunis

N° d'affiliation à la CNSS : 036730-64

Suivant procès-verbal du conseil d'Administration, en date du 20 décembre 2022 et enregistré à la recette des finances La Charguia le 2 février 2023 quittance n°Mo17777 enregistrement n°23800838 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises RNE le 3/02/2023 dossier n°202337268 il a été décidé le renouvellement du mandat de Mme Leila Chaabouni Bouzguenda en tant qu'administrateur délégué de la société avec tous les pouvoirs et toutes les attributions du Directeur Général.

2023R00300SANB2

Conseil d'Administration du 1er juin 2022

UIB Finance

SA au capital de 1.094.400 Dinars

Siège social : rue du Lac Turkana, les Berges du Lac

Aux termes du procès-verbal, enregistré, à la Recette des Finances Al Bouhaira, les Berges du Lac Tunis, le 20 juillet 2022 quittance n°M081954 enregistrement n°22705737, dont une copie déposée au registre national des entreprises en date du 15 décembre 2022 récépissé n°2022165583.

Le conseil d'administration réuni à Tunis, au siège de l'UIB les reflets du Lac, Les Berges du Lac, le 1er juin 2022, a décidé notamment de :

- Transférer toute l'activité de la Société au nouveau siège social sis à la rue du Lac Toba 1053 les Berges du Lac 1 - Tunis.

2023R00305SANB2

Gestion de sociétés

Microcred SA

Société anonyme

Au capital de 12.000.000 Dinars

Siège social : 65, Avenue Alain Savary, 1002 - Tunis

Identifiant Unique : 1314598 V

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 18 novembre 2022 à 10h30 au siège social de la société, enregistré à la recette des finances de Cité Elmahrajane le 27 décembre 2022 sous le n°22707627, quittance n°86301 et déposé au RNE le 25 Janvier 2023 dossier n°202328131, il a été décidé de :

- Changer la Dénomination Sociale de la Société de «Baobab Tunisie SA» à «Microcred SA».

2023400288SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

TUNISIAN SALT COMPANY «TUSCO»

SARL non résidente

Au capital de : 24.000 dinars

Siège social : 19 Rue de Turquie 1001 Tunis

Identifiant unique : 1261302V

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 décembre 2022 enregistré à la Recette des finances Rue Ghandi le 20 janvier 2023, sous le numéro 23800291, quittance n°M7276, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises le 23/01/2023 et publié au BORNE n°19 du 23/01/2023.

Il a été décidé ce qui suit :

- Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée;

- Acceptation de la démission du gérant, M. Ahmed Foued Lakhoua, à compter du 1er Janvier 2023;

- Nomination de M. Olivier Alfonsi en qualité de nouveau gérant de la société;

- Questions diverses.

2023T00133SRLB2

Sté Tunisia Protection & Gardiennage

Sarl au capital de 5 000 Dinars

92 Avenue Louis Braille - 1003 Cité El Khadhra - Tunis

MF : 1482598 FAM000

Suiv. acte S.S.P en date du 16/01/2023 enregistré à la recette des finances La Charguia, le 25/01/2023, sous le n°23700614 Quit n°13173, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°202333702 en date du 31/01/2023, il a été décidé le renouvellement du mandat de gérance de Mme Marwa Mosabah pour une durée de trois ans.

2023400276SRLB2

SOCIETE HEDDA ELLOUZE

Société à responsabilité limitée

Capital social : 10.000 DT

6, Rue Ibn Hazm - Cité jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

L'identifiant unique : 0605352J

Suivant un procès-verbal de la décision unilatérale du 25/1/2023 (enregistré à la recette des finances Nelson Mandela, Tunis le 26/1/2023 sous QN°M006710 EN°23700394) et suivant les statuts mis-à-jour du 25/1/2023 (enregistrés à la Recette de l'enregistrement des Actes de sociétés, 1er Bureau - Tunis REAS le 2/2/2023 sous QN°M001079 EN°23800560)

- L'associé unique a fait donation de ses parts sociales.

- Suite aux donations, la société est transformée en Société à Responsabilité Limitée

- Les associés ont approuvé les statuts mis-à-jour.

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 25/1/2023 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des Actes de sociétés, 1er Bureau Tunis REAS le 30/1/2023 sous QN°M000903EN°23800486).

- Les associés ont décidé de modifier l'activité de la société.

- Les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale comme suit Société Hedda Ellouze.

Un exemplaire des P.V et des statuts mis-à-jour ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°0605352J le 2/2/2023 sous dossier N°202336595.

2023400286SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé rédigé par Maître Hédi Abbassi Avocat sis au 68 avenue Farhat Hachad Tunis le 19/1/2023, M. Chaker Derbel en vertu d'une procuration donnée par M.Hamed Derbel a vendu le fonds de commerce sis au 148 avenue Habib Bourguiba Radés qui consiste en une station de lavage auto à M. Mahmoud Ben Lakhder Noomen. Ce contrat a été enregistré à la Recette des Finances de Radés le 19/1/2023 sous le numéro 23200251 au prix de 30.000,000 D publié au journal Chourouk le 24/1/2023.

2023T00122FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Chekib Dhaouadi Avocat, IF249448E et enregistré à Bizerte le 27/01/2023 n° d'enregistrement 23200589 Quittance n°M009047 Monsieur Omor HADI, a vendu à Monsieur Fathi JAMI la totalité du fonds de commerce lui appartenant avec tous ses éléments corporels et incorporels, dont le nom commercial, la clientèle, le droit au bail ainsi que les objets mobiliers et matériel, sis au 36 place Bouchoucha Bizerte, et ce pour un prix global de 23.000.000.

Toute opposition sera présentée et déposée au cabinet de Maître Chekib Bizerte, dans un délai de 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT. Le présent avis a été inséré dans deux journaux Alchourouk et Le Quotidien parus le 2/2/2023.

2023T00123FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 23/01/2023 enregistré à la recette des finances à Hammamet le 24/01/2023 suivant reçu M013567 Chafia Nawairia vend à Omar Ben Towfik Ben Saad le fonds de commerce sis au rez-de-chaussée de tour Blue à avenue Koweït à Hammamet.

Les oppositions seront acceptées dans les délais de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au Jort et entre les mains de Maître Kamilia Ferjani avocat à la cour de cassation sise à l'avenue Koweït la tour bleu Hammamet.

Cette publication est parue au journal la Presse le 01/02/2023 page 13 et au journal Essahafa le 01/02/2023 page 19.

2023T00124FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la nouvelle Médina le 01/6/2023, numéro d'enregistrement 23200080, numéro de quittance M002259. Lassad Bsaad a vendu au profit Kamel Bsaad à Najib Bennouridine, la totalité du fonds de commerce destiné au commerce de la viande par détail avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au 18 rue de Bizerte Ben Arous. Le prix sera consigné auprès du vendeur à l'adresse 18 rue de Bizerte Ben Arous jusqu'à expiration des délais légaux des oppositions qui seront acceptées soit 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette vente est publiée à Essabeh du 3/02/2023.

2023T00127FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances Sidi Hcine Tunis en date du 02/02/2023 sous le n° 23200462 quittance n°M013135 Mme Monia Bent Mohamed Zabachi a vendu à Mme Olfa Bent Jilani Akremi tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour location de fournitures personnelles, d'articles ménagers et de robe de mariage sis au n°11 rue 42500 Ezzahrouni Tunis.

Toute opposition sera déposée chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été parue aux journaux Essabah et Le Temps du 8/02/2023.

2023T00131FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Place de la République Radés le 23/01/2023 quittance n°M005773 enregistrement 23200290 Mr Boumedyen B.Ibrahim Khorchani a vendu et cédé à Mr Hbib Ben Taher B. Ali Khorchani, la totalité du fonds de commerce sis au 16 rue Abdallah Farhat Radés.

Toute opposition doit être signifiée chez Maître Adel Chalfouh Avocat 20 rue Jamel Abdenasser Tunis.

Un délai de 20 jours à partir de la parution au présent au J.O.R.T sous peine de nullité.

Le présent avis a été également publié aux journaux "Essabeh et le Temps" le 9/02/2023.

2023T00134FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 21/11/2022 enregistré à la recette des finances de Ghardimaou le 10/01/2023 quittance n°MO21102, 23200075 d'enregistrement, les filles de Houcin Brinsi, Lamia, Wided et Nadia cèdent à leur frère Mr Nizar Ben Houcin Brinsi le fonds de commerce situé à l'Avenue Habib Bourguiba Ghardimaou, destiné pour vente de BIJOUTERIE avec tous les éléments corporels et incorporels. Les éventuelles oppositions doivent se faire dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication au Jort entre les mains de Mr Nizar Ben Houcin Brinsi, demeurant Quartier du 2 Mars Ain Draham Jendouba.

2023R00256FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte authentique en date du 10/01/2023 enregistré à la recette des finances Raoued en date du 23/01/2023 (enregistrement n°23200431 / quittance n°M011072), Slim Ezheni a vendu à Majdi ben Khalf Allah le fonds de commerce sis au 09 rue Lahbib Bourguiba cité Elghazela 2003 Ariana, son activité Pizzeria, Crêperie, Sandwich. Les oppositions doivent parvenir au cabinet Maître Imen Ouni sis au 50 avenue de l'environnement 3ème étage la Soukra Ariana dans les 20 jours suivant la publication de cet avis.

Cet avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Achourouk le 7/02/2023.

2023R00298FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Selon le contrat de don d'un fonds de commerce rédigé par M. Hailett Ennacer, M.F. N°841482L selon l'acte authentique daté du 21/12/2022 enregistré à la recette des finances de Gafsa sous le n°M042980

Mr. Mohamed El Habib Nasri sis à la cité Ennajeh Sened C.I.N n°03106771 a donné le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux sous le nom commercial boulangerie «El amen» situé à la cité Erriadh Sened 2190 à Melle Emna Nasri CIN N° 09952078 sis à la cité Ennajeh Sened. La demande d'opposition de ce contrat de don doit être faite au lieu de Mr. Mohamed El Habib Nasri dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 4/2/2023 n°P423/164 et au journal Echourouk du même jour.

2023R00301FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte Notarié du 31/12/2023 rédigé par Maître Mustapha Amri et son assesseur Maître Raoua Ahmadi enregistré à la recette des finances de Nouvelle Madina le 12/01/2023 quittance n°M004828 Madame Hedia Bent Hédi Ben Guebila et Mme Safa Bent Abdelaziz Ben Abdelatif donnent à Mr Marwen Ben Khaled Ben Mohamed Ali Ben Youssef et Mr Slim Ben Khaled Ben Mohamed Ali Ben Youssef toutes leurs parts du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que bijouterie nommée "Bijouterie Ben Youssef" sis à Tunis Souk Berka n°22 et toutes leurs parts du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que bijouterie nommée "Cité des montres" sis 11 Bis Immeuble Colisée avenue Habib Bourguiba Tunis.

Les oppositions seront acceptées aux locaux du fonds de commerce indiqués ci-dessus dans les délais de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 02/02/2023.

2023R00302FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances de Tabarka le 02/02/2023 sous le numéro 23200167 Quittance n°M0004993 Mme BESMA SAOUDI a vendu à Mr Karim Hafsi le fonds de commerce ayant pour activité Café catégorie 1. D'un local sis au port de plaisance de Tabarka.

Les oppositions doivent être présentées au bureau de l'avocat Maître Chrigui Hanen 36 Av Habib Bourguiba Tabarka dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Un avis de vente est paru au journal «le Quotidien» le 7/02/2023.

2023R00304FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 20 juin 2023, enregistré à la recette des finances de Zaouiet Sousse sous le n°23200127 quittance M004564, Mme Nourhene Ghizleni CIN 12717636 demeurant à Kasserine a vendu à Mme Hanene Ncira CIN 08478487 demeurant à Bouhsina Sousse la moitié du fonds de commerce - vente des fruits secs - situé à Hay Laouina rue Zaouiet Sousse.

Un extrait de cet avis a été publié au journal Achourouk le 7/2/2023.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur au siège du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cet avis au JORT.

2023S00157FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 17/12/2022 enregistré à la recette des finances Hammam Sousse le 3/02/2023 quittance n°M014488 enregistré sous le n°23200808.

Mr Karim Ben Sadok Jaballah el Chahed titulaire de la CIN n°05527474 demeurant à l'Av. la sirène route touristique Hammam Sousse vend à Mr Makram Ben Salah Ben Sadok Guezguez titulaire de la CIN N°05526014 demeurant à la Résidence Panorama Av. Abdelhamid el Kadhi - Sousse tout le fonds de commerce avec tous leurs éléments matériels et immatériels exploité comme pâtisserie et buvette sis à Av. Slah Eddine el Afghani (l'angle d'approche d'Abdel Kader Daghrir et Mohamed Marzouki Hammam Sousse) inscrit au Registre National des Entreprises sous le n°0779599T pour un prix de deux cents dix mille dinars, cette annonce est publiée au journal la Presse le 7/02/2023.

Les oppositions se feront dans les délais légaux au bureau de Maître Akram Khalfallah société G-D-K sis à Bd. Med Maarouf Imm. El Houda, 7ème étage.

2023S00159FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 30/01/2023 enregistré à la recette des finances de Sousse en date du 6/02/2023 sous le numéro 23200679 et selon le reçu numéro M007571 Mr Mohamed Jomaa Mahjoub titulaire de la carte d'identité nationale numéro 02826609 délivrée le 19/10/2018 a vendu et cédé à Melle Monia Boudhina titulaire de la carte d'identité numéro 02986449 délivrée le 15/11/1994, la totalité du fonds de commerce consistant à une Buvette sise à la Rue Khaled Ibn Walid Sousse.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'avocat rédacteur du contrat maître Cherni Mejri Hadami rue Victor Hugo Immeuble Meriém Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne de forclusion.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 7/02/2023.

2023S00160FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances 3 Septembre 1934 Sousse le 30/01/2023 sous le n°23200331, quittance n°M008714, Md Nasri Radhia Titulaire de la CIN n°07502545 a vendu à Mr Hagi Jamil titulaire de la CIN n°08551860, tout le fonds de commerce de vente des matières alimentaires générales et tout autre commerce général avec tous ses éléments matériels et immatériels sis à la rue al-akhtal quartier el-taameer, qui s'ouvre sur la rue Mohamed al-akhdhar Hussein Sousse.

Les oppositions seront adressées à l'acheteur à Mr Hagi Jamil à son adresse à savoir immeuble Essefi quartier el-taameer Bouhsina Sousse. Dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 9/2/2023.

2023S00161FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances 3 septembre 1934 Sousse le 26/01/2023 sous le n°23200302, quittance n°M007957, Md Nasri Radhia Titulaire de la CIN n°07502545 a vendu à Md Wafa Mbarki Ep Mr Jamil Hagi titulaire de la CIN n°08578360, tout le fonds de commerce de vente des matières alimentaires générales et tout autre commerce général avec tous ses éléments matériels et immatériels sis à la rue Mohamed Alakhdhar Hussein Sousse.

Les oppositions seront adressées à l'acheteur Md Wafa Mbarki à son adresse à savoir immeuble Essefi quartier el-taameer bouhsina Sousse. Dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal le Quotidien en date du 9/2/2023.

2023S00162FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 31/01/2023 enregistré à la recette des finances Khawarizmi Kairouan le 01/02/2023 sous le n°23200389 quittance n°M009829 Monsieur Abed Satar Ben Chikh Ayouni Houimel titulaire de la CIN n°01894855 délivrée le 02/4/2002 a vendu à Monsieur Hedi Ben Ahmed Nebagh titulaire de la CIN n°07521303 délivrée le27/02/2021 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité entant que café catégorie «A connu par café l'ayouni sis à rue (طريق حفوز) Mongi Slim route Haffouz Kairouan

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis est publié au journal le Quotidien en date du 5/2/2023.

2023S00164FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances route Tunis Sfax le 14/12/2022 sous n°22203885 quittance n°MO109581 Kais Sallemi demeurant à la route Tanyour Chehia a vendu à Basma Abida demeurant à la route Sidi Mansour km 14 Sfax a vendu le fonds de commerce sis au 97 rue 5 août moulin ville Sfax. Toute opposition sera présentée entre les mains de l'acheteur dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Le même avis a été publié au journal "Achourouk" du 11/1/2017.

2023X00167FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé daté le 27/1/2023 enregistré à la recette des finances rue Habib Bourguiba Sfax le 1/2/2023 volume 23200657 folio M011519.

Madame Hanen Maamar a vendu le fonds de commerce d'une boutique pour vente tous les articles en détail sis à la rue de l'Aéroport km 0,5 Sfax à la société Bazar des marques hôtelleries.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Rekik Mohamed Ali 5 rue Athina Sfax.

Cet avis a été publié au journal «Essabeh» du 3/2/2023.

2023X00175FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé daté le 27/1/2023 enregistré à la recette des finances rue Habib Bourguiba Sfax le 1/2/2023 volume 23200658 folio M011529.

Monsieur Mohamed Sghari a vendu le fonds de commerce d'une boutique pour vente tous les articles utilisés sis à la rue Sokra derrière stade Taieb Mhiri Sfax à la société Bazar des marques hôtelleries.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Rekik Mohamed Ali 5 rue Athina Sfax.

Cet avis a été publié au journal «Essabeh» du 3/2/2023.

2023X00176FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 01/02/2023, enregistré à la R.F de Abu al Kassem al Chebbi Sfax le 02/02/2023 quittance n°M012864 enregistrement n°23200576 Madame Bouazizi Omaima cin n°08765226 sise à la route soukra km 4 jnan ben Farah cité el Bahri Sfax, a vendu à Madame Chabbouh Mounira CIN n°01227826 sise à rue al Hossein Ibn Ali n°25 Al Chihia Sfax le F.C qui consiste à la production et vente des bijoux et des accessoires en or et en

argent, sis à rue sidi bel Hasan n°34 Sfax Médina Sfax R.N.E n° 1802561Z.

La vente englobe les éléments incorporels et corporels.

Toutes personnes voulant former opposition au payement du prix du F.C durant les 20 jours suivant l'insertion de cette annonce au J.O.R.T doivent s'adresser à la vendeuse à son adresse sus-indiquée où est déposée une copie légale du contrat de vente.

Cet extrait est publié au quotidien Essabeh du 5/02/2023 n°23566.

2023X00178FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé par le vendeur en date du 13/12/2022 et par l'acheteur en date de 15/12/2022 ; enregistré à la recette des finances de Sfax le 15/12/2022 sous numéro 22202998, numéro de quittance M101796 Monsieur Wadii Salih a cédé à Monsieur Moez Klif la totalité du Fonds de Commerce avec tous les éléments corporels et incorporels et qui est conçu pour la vente des produits alimentaires sis à la route Kaid Mohamed Nahda Sfax.

Par acte sous seing privé en date du 13/9/2022.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT entre les mains de l'Avocate rédacteur du contrat.

Cet extrait a été publié au journal quotidien «Le Quotidien» du 26/01/2023 sous numéro 6714.

2023X00181FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 24/11/2022; enregistré à la recette des finances de Sfax le 13/01/2023 sous numéro 23200120, numéro de quittance n°M004420 Monsieur Monji Derbel a cédé à Monsieur Adel Akrout la totalité du Fonds de Commerce avec tous les éléments corporels et incorporels et qui est conçu pour la vente des produits alimentaires en détail sis à la route Kaid Mohamed km 2 Sfax.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT entre les mains de l'Avocate rédacteur du contrat.

Cet extrait a été publié au journal quotidien "Le Quotidien" du 26/01/2023 sous numéro 6714.

2023X00182FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 30/01/2023 enregistré à la recette des finances de Gremda en date du 01/02/2023 sous le n°M009192 Mr Yasser Ben Mohamed Karray titulaire de la CIN 08760928 a vendu au profit de Mr Ahmed Ben Abderrezak KARAA titulaire de la CIN 11089321 le fonds de commerce d'un café catégorie A sis à la route Caied M'Hammed Km 1,5 Sfax au prix de cinquante mille dinars.

Les oppositions doivent parvenir à l'étude de l'avocat Maître Kallel Mohamed Elyes sis au 27 Avenue Hédi Chaker Sfax dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la date de l'apparition de la présente annonce au journal officiel.

La présente annonce est parue aussi au journal Assabah du 4/02/2023 page 12.

2023X00183FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente sous seing privé rédigé le 19/12/2022 et légalisé le 22/12/2022 et le 3/1/2023 et enregistré à la recette des Finances Diar El Wafa Sfax le 1/2/2023 (enregistrement n°23200686, quittance n°12865) rédigée par Maître Jamoussi Med Sofiène sis au 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax, Mr El Moez Ben Mohamed Trabelsi nommé Dhraii, titulaire de la CIN 05283597 a vendu à Mme Raoudha Bent Rajah Abidi Epouse Ali Fetoui titulaire de la CIN n°01303353, l'ensemble du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels représenté par un local pour activité commerciale - exploité dans le local n°47 au rez-de-chaussée du complexe immobilier El Amen sis au bord Avenue Majida Boulila et Avenue liberté Sfax son matricule fiscal 0537793A

Les contestations sont reçues entre les mains de Maître Mohamed Sofiène Jamoussi Avocat à l'adresse de son Etude 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au Journal Essabeh sous n°23567 le 7 février 2023.

2023X00185FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par Maître Haikael Ben Ayed avocat enregistré à la recette des finances route sakiet al-Deir Sfax le 11/01/2023, quittance n°M004210 et d'enregistrement n°23200071, Mr Omar Belmabrouk titulaire de la c.i.n. n°01272676 demeurant à la Rue sheikh Mekdish n°16 sakiet al-Dair Sfax a vendu à Mr Cherif Bouaabidi titulaire de la c.i.n. n°05730893 demeurant à Al-Fajeej beni Khedach Médenine la totalité du fonds de commerce exploité dans l'immeuble sis à la route Mahdia, Km 6 Sfax. Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours auprès de l'acquéreur.

Un extrait a été publié au Journal le Quotidien du 18/01/2023.

2023X00186FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente daté le 27/01/2023 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 31/01/2023 quittance n°M010077 enregistrement 23200644 Souad Hammemi domiciliée à rue El Medda Bizerte titulaire de la CIN n°05643540 du 5/9/2017 a vendu au

profit de Sahbi Sellami domicilié au 72 rue Mostafa Hanini Bizerte titulaire de la CIN n°11389255 du 3/8/2018 le fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels vente fruits et légumes enregistré au registre national des entreprises sous le n°1021854P situé à rue Dhers cité Andalous Bizerte Nord Bizerte pour un prix total de vingt quatre mille dinars (24000dt).

Toute opposition à propos de ce fonds de commerce sera faite auprès de l'acheteur sis au 72 rue Mostafa Hanini Bizerte au terme maximum de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT notant que cette annonce a été publiée en date du 3/02/2023 dans les deux journaux Achourouk et Le Quotidien.

2023400285FCCC2

Location gérance libre

Contrat de la location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location gérance légalisé le 30/12/2022 enregistré à la recette des finances Sidi Hsine le 3/02/2023 selon quittance M013484 sous le n° d'enregistrement 23300489, monsieur Fakhreddine Mrabet loue à Monsieur Youssef Korbi le fonds de commerce exploité au local sis au 39 cité Farhat Hached Sidi Hsine ayant pour objet un café de 1ère catégorie.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 8 février 2023.

2023T00128FCCC3

Location de fonds de commerce

Gérance libre

Suivant contrat S.S.P non daté, enregistré à la recette des finances de la rue de Kairouan à Hammam-lif le 24/1/2023 (quittance n°M005316 enregistrement n°23300213), Mme Farida Bent Chedly Ben Ghorbel CIN n°00072996 demeurant rue Malta lotissement Mansouri Boumhel Bassatine Ben Arous a loué en location gérance libre à Mme Safia Bent Brahim Riahi CIN n°04500896 le fonds de commerce de vente de vêtements et textiles sis à Place 9 Avril à Hammam-lif. Le présent avis a été publié dans le journal Assabah du 5/2/2023.

2023R00297FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances La Goulette, le 30/01/2023, sous le n°23300727, quittance n°12621, la société AYARI SARL, IU : 1435680/J a loué à la société TEMIM TARCHOUN ET FILS SARL, en cours de constitution, représentée par Mr. Témim TARCHOUN titulaire de la CIN n°07200740, l'ensemble du fonds de commerce pour la vente des eaux minérales et des boissons gazeuses avec tous ses éléments matériels et immatériels sis à Ain Zaghouan, avenue Khaled Ibn Al Walid, Le Kram, Tunis. Les oppositions sont acceptées à l'adresse du local sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée dans les journaux "Achourouk" et "Le Quotidien" du 7/02/2023.

2023400277FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution

Syndic Résidence NOUR1

La constitution du syndic de la copropriété de La Résidence Nour1 sise à Sahloul 4 Sousse.

Suite au PV de l'A.G.Extraordinaire datée le 25 décembre 2022 enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse 4000 Sousse, le 30/01/2023 sous le n°23800203 Quittance n°M004102.

Il a été élu les membres suivants :

Président du syndic : Raouf Zrouga

Trésorière : Yosra Ben Ameur

Assistant : Hichem Ben Abdallah.

2023S00158APSF1

Syndicat des copropriétaires du Complexe El Habib

Route Gremda Km2 - Sfax

En vertu du PV de l'AGO du Complexe El Habib, du 29 octobre 2022 à la recette des finances le 10 janvier 2023, sous le n°23800076-quittance M003227 le syndicat des copropriétaires du Complexe El Habib est constitué, situé à la route Gremda Km 2 - Sfax.

Et en vertu du dit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mme Hanen Trigui : Présidente du syndicat.

- Mr Amin Ben Moallem : Membre

- Mr Dhiaa Eddin Chaari : Membre.

- Mr Kays Abdedayem : Membre.

- Mm Olfa Masmoudi : Membre.

Le syndicat des copropriétaires du Complexe El Habib entame ses travaux officiellement à partir de la date de sa constitution.

2023X00162APSF1

«Syndicat des copropriétaires de la résidence Les Trois Palmiers, sis à la route de Teniour km 1,5 Av. Othman Kaak - Sfax

En vertu du PV de l'AGC de la résidence Les Trois Palmiers, du 30 septembre 2022, enregistré à la recette des finances le 30 novembre 2022, sous le n°22806313, quittance M006875, le syndicat des copropriétaires de la résidence Les Trois Palmiers est constitué, sis à la route de Teniour km 1,5 Av. Othman Kaak - Sfax.

Et en vertu du dit PV, et après les élections, le bureau syndical est composé de :

- Mr Fourati Hédi, gérant de la société La Perle Blanche De Promotion Immobilière : Président du syndicat

- Mr Ammar Mahmoud : Trésorier

- Mr Hamdi Adib : Membre

Le syndicat des copropriétaires de la résidence Les Trois Palmiers entame ses travaux officiellement le 01 octobre 2022».

2023X00180APSF1

Constitution d'une Association

Nom de l'association : Association TunSea pour la Science Participative

Siège social : 33 Avenue de l'Irak, 2036 la Soukra - Tunisie.

Objectifs :

- Contribuer au développement des compétences techniques de la société dans le domaine des sciences marines

- Contribuer à la diffusion des connaissances marines auprès de la société civile, des associations, des pêcheurs et des citoyens en général

- Contribuer à encourager et à soutenir la recherche scientifique dans le domaine des sciences marines à travers le concept de la science participative.

- Chercher à établir des relations de coopération entre les associations et les organisations ayant des objectifs similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

- Participer à la protection de la biodiversité marine.

Membres :

Président : Yassine Ramzi Sghaier

Secrétaire générale : Emna Derouiche

Trésorier : Marouane Abdelrahim.

2023400262APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat du bâtiment de la ville de Zarrouk

MF : 1807280P

Rue Léopold Senghor, Sousse

Conformément au procès-verbal extraordinaire de l'assemblée générale du 10/02/2022, enregistré à la recette des finances de Mohamed Maarouf, sous le numéro 3895. Une copie conforme a été déposée à la commune le 22 novembre 2022, déléguant Mme Rim Krifa en tant que capitaine professionnel.

2023S00143APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître Noureddine Ferchiou

Avocat à la cour de cassation

De la société «FERCHIOU ET ASSOCIES»

34 Place du 14 Janvier 2011 Tunis 1001

Téléphone : 71120500

Matricule fiscal : 0842008R

1- Poursuivant : Mr Omar Mabrouk, demeurant à Tunis, ayant son domicile élu au cabinet de son avocat Maître Noureddine Ferchiou avocat à la cour de cassation, de la société «FERCHIOU ET ASSOCIES», 34 Place du 14 Janvier 2011 Tunis 1001.

2- Avocat poursuivant : Maître Noureddine Ferchiou avocat à la cour de cassation, de la société «FERCHIOU ET ASSOCIES», 34 Place du 14 Janvier 2011 Tunis 1001.

3- La partie poursuivie :

Mme Amel Mabrouk, ayant son domicile au 32 Rue de l'Oise, Bellevue, El Ouardia, Tunis. Mme Raja Mabrouk, ayant son domicile au 32 Rue de l'Oise, Bellevue, El Ouardia, Tunis. Mme Ahlem Mabrouk, ayant son domicile au 32 Rue de l'Oise, Bellevue El Ouardia, Tunis.

4- Immeuble objet de l'adjudication : le bien immeuble objet du titre foncier numéro 51321 Tunis, sis au 32 Rue de l'Oise Bellevue est un rez-de-chaussée destiné à l'habitation, d'une surface de 377 mètres carrés, contenant un salon, une salle à manger, 02 chambres, une cuisine, une salle de bain et une salle d'eau. Le bien est entouré d'un jardin et comprend une véranda.

5- Mise à prix : Quatre cent dix-huit mille sept cents dinars (418.700,000 DT).

6- Date et lieu de l'adjudication : lundi six mars deux mille vingt-trois (06/03/2023) devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tunis 2 sis à la route de Medjez El Bab Sidi Hassine Tunis.

7- Visite des lieux : La visite des lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal, ou s'adresser au cabinet de l'avocat poursuivant et toutes personnes voulant participer aux enchères doit consigner le tiers (1/3) du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de la production d'un chèque certifié ou d'une garantie irrévocable du même montant, s'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2023T00126VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

L'adjudication aura lieu lundi 13/3/2023 à 9 h et suivant du matin devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Mahdia.

Poursuivant : Abderahmen Ben Alouani Khemiri, ouvrier titulaire de la cin n°03854159, demeurant au Khemara Gdabna Chebba gouvernorat de Mahdia.

Débiteur saisi : Abdelkarim Ben Hamza Khemiri, ouvrier titulaire de la cin n°03816574, demeurant au Khemara Gdabna Chebba gouvernorat de mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Salah Benmasoud, avocat, sis à l'avenue 02 Mars Mahdia.

Immeuble objet de la poursuite : Tout l'immeuble mlawha sebka sise à el Garaa Khemara Gedabna Chebba d'une superficie de 1984.5 m² abritant du coté sud Ali Kemiri et après les héritiers de Abdelkader Kemiri, du coté Est Abderahmen Kemiri et après Rejab Khemiri du coté nord un passage et après Abdelaziz Faj Lasouad et les héritiers Kemiri et du coté Ouest Mohamed Ben Hadj Omar Kemiri.

Mise à prix : La valeur de tout l'immeuble saisi est égale à huit mille neuf cent trente dinars 250 millimes (8930.250 d) avec les frais évalués par l'expert Klifa Bouzgarrou sur ordonnance du président du tribunal de 1ère instance de Mahdia n°2981/2022 du 8/7/2022.

Remarque : La visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours pendant les heures de travail.

2023S00155VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé le Jeudi 16/3/2023 à 9h du matin, à la chambre des saisies Immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse, à la vente du terrain ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70 - 72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, élection domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Le débiteur saisi : Monsieur Achraf Ben Abdelwahab Ben Mouhamed Souga, demeurant à Rue El Arbi Zarrouk El Jem Mahdia, CIN n°08297901.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente : La totalité du titre foncier 161622 Sousse, dénommée «SAWSEN», composé de la parcelle 32 d'une superficie de 77 m² situé à Sousse, il s'agit selon l'expertise d'un appartement résidentiel «haut standing» situé au deuxième étage, de la résidence «NABILA» située à rue el Hamd Bouhsina - Sousse.

L'appartement se compose d'un hall à l'entrée, un salon, une cuisine, deux chambres à coucher, une salle de bain, des balcons. Le salon carrelage en luxe, les fenêtres en aluminium, des rideaux électriques et un faux plafond. La cuisine est équipée avec un balcon, une salle de bain en faïences de luxe, les portes internes en bois. L'appartement est doté du chauffage et climatisation centrale.

Mise à prix : Deux cent cinquante cinq mille dinars (255.000.000 DT).

La visite de l'immeuble : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2023S00163VEPA1

Vente aux enchères publiques

Les créancier saisisseurs : 1) Walid Ben Ameur Ben Ahmed Ben Ameur, actif, résidant à Ouled Ahmed Melloulech Mahdia, sa carte d'identité nationale n°08251701. 2) Abdellaziz Ben Salem Ben Mohamed Hédhili, Actif, résidant à la rue Borj Khadija la Chebba Mahida, sa carte d'identité nationale n°03918779 et qui ont choisi leur lieu de contact le bureau de leur avocat Maître Kamel Chérif sis à l'avenue Béchir Sfar Mahdia.

A l'encontre de : Société des héritiers de Salah Ayed en la personne de son représentant légal dont le siège social est situé à l'avenue 9 Avril La Chebba Mahdia et inscrit au registre de commerce près du Tribunal de Première Instance à Mahdia sous le n°C16137092018.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Chérif, avocat près de la cour de cassation, dont le bureau est sis à l'avenue Béchir Sfar à Mahdia. Matricule fiscal : 07017828 P

Le bien immobilier saisi : "se situe au lieudit «Ennosef» à la campagne de La Chebba. Il se présente en une parcelle de terre agricole de forme irrégulière plantée oliviers productifs et des amandiers, une partie de sa limite nord est fictive. La parcelle comprend 06 pieds d'oliviers productifs, 01 pied d'olivier à la phase primaire, 43 amandiers et 06 amandiers morts. Elle est limitée au sud l'héritage de Salah Ayed et un passage agricole, de l'est un passage agricole, du nord un passage agricole et Abdallah Fnaïech et de l'ouest Braïek Maaouej.

Mise à prix : la valeur du bien saisi est fixée à quatorze mille cent trois dinars 750 millimes (14 103. 750 D.T.). Les frais fixés par le Tribunal sont en sus.

Date et lieu de l'adjudication : la vente de l'immobilier est fixée auprès de la chambre des ventes Immobilières du Tribunal de Première Instance de Mahdia le lundi correspondant au six du mois de Mars de l'année deux mille vingt trois (6/3/2023) à neuf heures du matin et les heures qui suivent.

Visite de l'immeuble : Il est possible de visiter le bien immobilier mis à la vente à tout moment.

Participation à l'adjudication :

La participation à l'adjudication est permise à tout intéressé par le biais d'un avocat non stagiaire et après avoir présenté une justification du blocage du tiers de la mise à prix. Quant à la participation des étrangers, elle est assujettie à l'obtention d'une autorisation préalable du gouverneur.

2023S00165VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme,

enregistrée au registre national des entreprises sous le n°0000110F, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : Hachicha Noemen Ben Sadok, titulaire de la C I N n°05239827, demeurant à route sidi Mansour Km 12, n°162 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un terrain sis à route Habena km 12 Sfax, d'une superficie de 400 m², non clôturé et qui présente juste l'assiette d'une maison de 170 m² avec seulement des bornes en ciment. Le terrain est prés du foyer de Sidi Mansour et du lotissement de L'AFH, il est sous la tutelle de la municipalité de Sfax région Sidi Mansour. Du Nord Zahw, Est une entrée de 6 mètres de largeur, ouest les héritiers de Habib Ben Ahmad, au coin Trabelsi Abdelaziz.

Mise à prix après déduction de 40% : trente neuf mille et neuf cent soixante dinars (39.960,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou El Kacem Chebbi Sfax, lundi 6 mars 2023 (6/3/2023) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax rue Abou Elkacem Chebbi Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2023X00174VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie Immobilière

Etude Maître Ayadi Mohamed

Avocat à 7 Rue Ali Bech Hamba Sfax

MF : 581078/E/A/P/000

Poursuivant : Jomhouria bent el Habib ben Mohamed, sise à l'Avenue Habib Bourguiba Jbeniana Sfax, femme au foyer CIN : 01206037, domicile élu cabinet maître Ayadi Mohamed Avocat 7 rue Ali Bech Hamba immeuble kchaou Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ayadi Mohamed 7 rue Ali Bech Hamba immeuble kchaou Sfax.

Partie saisie : Mabrouka bent Mohamed ben Belgacem El Arrami, sise actuellement à cité El Najeh Bir Ali Ben Khalifa Sfax, propriétaire d'une usine de confection, CIN : 01286078.

Il serait adjugé le Mercredi 15/3/2023 à 9 H du matin devant l'audience des saisies immobilière du tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone trois 4 avenue Ahmad Aloulou prés du siège régional de la caisse nationale de la sécurité sociale Sfax.

Les parts indivises soit 07/24 parts appartenant à la partie saisie de la maison destinée à l'habitation constituée d'un rez-de-chaussée composé de 3 chambres, cuisine, garage, et annexes et d'un premier étage composé de 4 chambres, cuisine et annexes avec un escalier menant à une chambre au 2ème étage.

La maison est occupée par le frère de la partie saisie.

L'immeuble est borné par Aoun Kwas du sud, et par Sassi Bel Mabrouk au nord à l'est par Amara Macheli au nord par une avenue.

La Mise à prix : Le prix initial est fixé à quarante mille cinq cent Dinars (40500.000D)

La visite de l'immeuble saisi : peut être faite tous les jours de 8 h du matin à 17 h du soir.

Pour plus de renseignements s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Ne pouvant participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consignés le tiers de la mise à prix.

2023X00177VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

(Après réduction du prix de 40%)

Et après modification du cahier des charges

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : 1) Agence Anis de Voyages (débitrice), société à responsabilité limitée, représentée par son gérant Anis Zouari, inscrite au registre de commerce au greffe du tribunal de Sfax sous n°B139202001, Matricule unique de Registre National des entreprises n°0418335N dont le siège social est situé à Sfax, Rue Salem Harzallah n°15.

2) Anis Ben Abdelaziz Zouari (caution solidaire et hypothécaire) gérant de l'agence Anis Voyage, titulaire de la CIN 01342542 y demeurant à l'Avenue Chaker Zanket Sidi Klifa Tayyeri maison n°3 el Ain Sfax.

3) Abdelaziz Be Ali Zouari (caution solidaire et hypothécaire et profité du droit d'usufruit (Omra) titulaire de la CIN 01129434 y demeurant à l'Avenue Chaker Zanket Sidi Klifa Tayyeri Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Sonia Ben Hadj Ali Huissier Notaire sous le n°9083 le 27/10/2022 sur la totalité de la propriété non immatriculée sise à la Route de Menzel Chaker Km5 Zanket Khlifa Tayyeri Rue Bizerte Sfax.

Cette propriété représentée par une parcelle de terrain, dont la superficie totale est de 1364 m² où existe au milieu construction d'une villa de deux étages de superficie couverte est de 388 m².

Le rez-de-chaussée contient véranda sud où se trouve une porte qui mène au hall et passage où se trouve salle de réception, 3 chambres, salle de bain, wc, cuisine, débarras ouvert à une petite surface extérieure où se trouve un escalier qui mène à l'étage indiqué suivant.

L'étage supérieur contient hall, cuisine, salle de bain, wc, 3 chambres, balcon clôturé par des murs exploités comme chambre.

Suit cette construction indiquée du nord une construction secondaire de superficie est de 62 m² qui contient chambre ouverture est et passage où se trouve wc, débarras cuisine, wc.

Du coté nord-est de la propriété se trouve un local d'habitation de superficie est de 143 m² qui contient véranda sud qui mène au hall, 3 chambres, cuisine, salle de bain et garage y se trouve une grande porte extérieure ouverte nord sur rue d'où son entrée qui suit cette construction indiquée de l'ouest construction de garage couvert par Eternit et Tôle de superficie est de 57 m².

Du coté sud- ouest de la propriété se trouve construction de débarras couvert par Eternit de superficie est de 27 m².

Les limites de la propriété : du Sud voisin Mohamed Abdenadher, du Nord Rue, de l'est entrée et de l'ouest Taoufik Zouari.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

- Hypothèque d'un montant 750.000.000 D inscrite sur toute la propriété par acte de prêt hypothécaire par juste argument rédigé par deux huissiers Moez Krichène et Hassen Baneni le 17/11/2016 au profit ATB.

- Aref Ben Abdelkarim Ben Mohamed Bouain titulaire de la CIN 08401149 délivrée le 13/11/2007 locataire l'étage supérieur appartenant à la propriété saisie demeurant à la Route Menzel Chaker Km5 Zanket Khlifa Tayyeri Rue Bizerte Sfax pour habitation avec exploitation du jardin avec l'occupant du rez-de-chaussée et il n'a pas droit d'exploiter le garage qui est réservé juste pour l'occupant du rez-de-chaussée pour 5 ans à partir du 15/3/2022 jusqu'au 14/3/2027 avec possibilité de renouveler le contrat pour 2 ans suite à une augmentation du loyer à 20 % à compter du loyer de la fin d'année, le loyer annuel 8.400.000D à la base 700 D par mois tout par contrat de la location rédigé le 12/3/2022 et légalisé le 18/3/2022 et inscrit à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba le 6/1/2023 enregistrement 23300162 quittance M002671.

Mise à prix : est fixée à quatre cent trente deux Milles dinars (432.000.000D) terre et construction après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 4.475.475Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : Aura lieu le mercredi le 8 Mars 2023 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax2, sise à la Zone 3, 4 Rue Ahmed Aloulou prés de CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix est de 144.000.000 par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

2023X00184VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Maître Jihed Barouni

B3-12 Immeuble Cercle des Bureaux Centre Urbain Nord Tunis 1082

Tél : 71.947.607/98.237.282

Partie poursuivante : AMEN Banque, Société anonyme, identifiant unique M0000221 ayant son siège à l'avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Mme Olfa Bent Abdellaziz Rekik titulaire de la c i n n°04773950, demeurant à la résidence Aden rue Mehrez Chiirat Ennasr 2 Ariana. Mr Mohamed Ben Ammar Ben Mokhtar Arifi, titulaire de la cin n°00716934 demeurant à la résidence Aden rue Mehrez Chiirat Ennasr 2 Ariana.

L'avocat poursuivant : Maître Jihed Barouni, Avocat à la cour de cassation; demeurant au B3-12 Immeuble Cercle Des Bureaux Centre Urbain Nord Tunis 1082, MF 000/869977/P/A/B.

Propriété saisie : la totalité de l'appartement en S + 1, appartenant à la partie saisie objet du TF n°152545 Sousse, sis au 2ème étage, Bloc B Résidence Neptune région Tantana Akouda Sousse composé d'un salon 4,80 sur 3,05 m et 1 chambre à coucher 3,40 m sur 2, 90 m, une salle de bain 2,15 m sur 1,65 m. La superficie de l'appartement est 45 mètres carrés en plus des parties communes et l'appartement est équipé par des climatiseurs Split et chauffage central. La construction est de bonne qualité revêtement en marbre blanc pour le salon et marbre Thala pour la chambre et l'emplacement du bâtiment est front mer.

Mise à prix après déduction de 40% : Quatre vingt quatorze mille cinq cent dinars (94.500,000 dinars) frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi le 6 Mars 2023 (6/3/2023) à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Sousse 2. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix, pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 2 ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2023400282VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Maître Jihed Barouni

B3-12 Immeuble Cercle des Bureaux Centre Urbain Nord Tunis 1082

Tél : 71.947.607/98.237.282

Partie poursuivante : AMEN Banque, Société anonyme, identifiant unique M0000221 ayant son siège à l'avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Mr Nizar Ben Lassad Mejri, titulaire de la c i n n°05692631, demeurant à la rue Khmeis Hajri Jendouba, au siège de la Sté SODEMAC, Oued Mliz Jendouba et à l'appartement A 22 résidence Nour 1 Sidi Daoued route la Marsa Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître JIHED BAROUNI, Avocat à la cour de cassation; demeurant au B3-12 Immeuble Cercle Des Bureaux Centre Urbain Nord Tunis 1082, MF 000/869977/P/A/B

Propriété saisie : la totalité de l'appartement en S + 3, appartenant à la partie saisie objet du TF n°168285 Tunis, sis au 2ème étage, Bloc A Résidence Nour 1 Sidi Daoued route la Marsa Tunis. La superficie de l'appartement est 138 mètres carrés en plus des parties communes du titre mère n°151006 Tunis. La construction est de bonne qualité et de bon revêtement. Tout ça selon l'expertise faite par l'expert Mohamed Sassi datée le 8/9/2022.

Mise à prix : Quatre Cent soixante douze mille sept cent onze dinars et 824 millimes (472.711.824 dinars) frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le mardi le 7 mars 2023 (7/3/2023) à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Tunis 1. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix, pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée. Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Tunis 1 ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2023400283VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Après rabaissement de 40%

Etude Maître Abdallah Abdelmalek

Avocat auprès de la cour de cassation

Rue Med Ali Zitouni - GAFSA

Tél/Fax : 76.228.978

Matricule Fiscal : 859032/C

A) Le créancier saisissant : Nourani Ben El Fahem Ben Med SAIDIA, C.I.N 06230799, résident à Guettis, Gafsa Nord GAFSA

B) Le débiteur saisi : Houcine Ben Abdelhamid Ben Med Ali, C.I.N 09952315 résident à ELhamila Gafsa

C) L'avocat poursuivant : Abdallah Abdelmalek avocat auprès à la cour de cassation rue Mohamed Ali Zitouni Gafsa

D) Le créancier hypothécaire : Banque Nationale Agricole agence Gafsa

E) Identification de l'immeuble saisi : Propriété agricole située à Guettis, Gafsa Nord Gafsa dont la superficie totale de 68461 m² objet du titre foncier n°21755 GAFSA dénommé «Rania».

F) Mise à prix : le prix total de 143.071.800 dt après rabaissement de 40% de prix initial suite à la décision de tribunal dans l'affaire d'adjudication n°643 plus les frais et les honoraires fixés de 2525.918 dt ainsi les frais de poursuite pour cette étape.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat par ceux qui ont consigné le tiers de la mise à prix ou par chèque certifié ou par garantie bancaire irrévocable.

G) Date et lieu de l'adjudication : Qu'il est porté à la connaissance de tout le public qu'il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques le lundi 6/3/2023 à 9h du matin et ce qui suit à l'audience de chambre des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Gafsa au palais de justice Gafsa.

2023400290VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un administrateur judiciaire

Compagnie Africaine De Pâte Alimentaire CAPA

Identifiant Unique : 0000319X

Siège social : route Sousse km4 Tunis

Suite à la décision du 14/7/2022 relative à l'affaire n°462, de la chambre de conseil, tribunal de première instance de Tunis 1, Mr Mohamed Naceur GHARSALLI, l'administrateur judiciaire, a été remplacé par Mme Hanene Hammami, qui sera chargée de poursuivre les actes de redressement qui font l'objet de la décision d'appel N°87208 du 5/4/2017 sous la supervision du juge d'observation Mme Nadia GHANMI.

Toute personne intéressée peut prendre contact avec l'administrateur judiciaire à l'adresse suivante : boite postale n°64 ben Arous / tél : 29381523.

2023T00125VEPA2

Avis

Société "EDF AGRICONSULTING" SARL

Identifiant unique : 1580199R

Siège social : Rue Missouri Raoued Ariana

Capital social : 4.000 dinars

En vertu de l'ordonnance sur requête rendue par le tribunal de première

instance d'Ariana en date du 9/01/2023 sous le numéro 100723, il a été décidé la liquidation de société "EDF AGRICONSULTING" SARL et la nomination de Mme Marwa Ayari comme liquidateur de la dite société. Tous intéressés peuvent contacter le liquidateur précédemment nommé au centre Dorra bloc A 1er étage Elmanar 3 Tunis (tél 92122520) et ce dans un délai d'un mois à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

Une copie de l'ordonnance sur requête a été déposée au Registre National des Etablissements en date du 27/01/2023.

2023400272VEPA2

Sté Les Parfums Des Oasis

SARL au capital social 395.000 DT

Bechima El Borj El Hamma Gabès

R.C : B2259412008

Matricule Fiscal : 1064105/R

En vertu du jugement du tribunal de 1ère instance de Gabès en date du 18 avril 2022 n°1403, la société des parfums des oasis, Sté inscrite au R.C sous le n°B2259412008 est en cessation de paiement depuis le 27 avril 2018 avec la possibilité de poursuivre son activité selon un programme de redressement établi par l'expert Lamine Abdelwahed selon son rapport en date du 5 mars 2022 et sa nomination en tant que contrôleur d'exécution de ce programme et sous le contrôle du juge contrôleur Mme Maryem Dkili et ce dans un délai de six mois.

2023400275VEPA2

Avis de distribution

Affaire Distribution n° : 111/2022

Le greffier de la chambre de distribution des deniers au tribunal de première instance de Ben Arous, annonce la distribution du montant de cent trente six mille huit cent soixante Dinars (136.860,000) consigné à la caisse des dépôts et des consignations à la trésorerie générale de la République Tunisienne en date du 6/5/2014 Quittance n° : R003752, dont une demande de distribution a été présentée par Maître Mohamed Atallah pour le compte de la Société Tunisienne de Recouvrement de Créances (S.T.R.C.) contre Mohamed Salah Tebourbi. Et pour le quel une affaire en distribution a été introduite sous le n° : 111/2022.

Par conséquent tout créancier éventuel doit présenter les titres de sa créance au greffier du tribunal concerné dans un délai de 30 jours à compter de la publication de la présente sous peine de forclusion.

L'article 468 du C.P.C.C annonce que «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes préférence de la créance s'il y a lieu».

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelés dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

2023400278VEPA2

Société de fabrication de connecteurs d'énergie électrique

SOFACEE Sarl

Capital 1.400.000 DT

Siège social : Zl zonelec km3 route z4 Elouardia Tunis

Identifiant unique : 1719306P

En vertu du jugement en référé rendu par le Tribunal de première instance de Tunis 02 en date du 25/5/2022 dans l'affaire n°12890, il a été décidé la nomination de Mr Mokded Zoghlami en tant qu'administrateur judiciaire de la société SOFACEE Sarl pour l'administrer et la gérer temporairement.

Tous intéressés peuvent contacter l'administrateur judiciaire susmentionné au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis. Tél 71.889.549 Fax : 71.889.621).

2023400289VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Commerciale et Industrielle des Produits en Plastiques

"SCIPP"

Société anonyme

Au capital de 10.600.000 Dinars

Siège social : Z.I de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

IU : 001767Y

CNSS : 53880/45

Messieurs les actionnaires de la Société Commerciale et Industrielle des Produits en Plastiques "SCIPP", sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 23 février 2023 à 08h au siège social de la société, sis à la Zone Industrielle de Ksar Said 2086 Douar Hicher, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode de convocation de l'assemblée

2. Approbation de l'emprunt contracté par le Président Directeur Général.

3. Pouvoirs pour formalités.

2023T00135SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne du Réseau Ferroviaire Rapide

S.A au capital de 10.000.000 dinars

Siège social : Immeuble Yamama, rue du Lac Huron, 1053 les Berges du Lac, Tunis

M.F : 10 12896Z/A/M/000

R.C : B2451512007

Messieurs les actionnaires de la Société du Réseau Ferroviaire rapide de Tunis «TRANSFER» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 7 mars 2023, à 10 heures, au siège social de la société sis à l'Immeuble Yamama, rue du Lac Huron, 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2022-2023 - 2024.

2. Nominations des administrateurs et Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration.

3. Points Divers.

2023R00299SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

Société d'investissement à capital variable

Régie par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Parue au JORT N° 59 du 24 juillet 2001

Agrément du ministre des finances du 8 Septembre 1999

Identifiant unique au registre national des entreprises : 0717402R

Matricule Fiscal : 0707402R/N/M/000

Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie - les Berges du Lac - 1053 Tunis

Les actionnaires d'«ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV», sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Lundi 13 Mars 2023 à 10H00 au siège social d'«Attijari Bank», sis au 24, rue Hédi Karray Centre Urbain Nord - 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et du délai de convocation de l'assemblée générale

- Examen du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2022,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022,

- Approbation du rapport du conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2022,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation des résultats,

- Allocation de jetons de présence au titre de l'exercice 2022

- Renouvellement des mandats d'un administrateur.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société «Attijari Gestion» sis à l'immeuble FEKIH - Rue des lacs de Mazurie - 1053 - Les Berges du Lac - Tunis.

2023400274SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

GALVAMETAL SA

Siège social : Avenue Kheireddine pacha n°75 lot 13DDHBC lotissement Enassim Montplaisir Tunis

Capital social : 13.660.000 DT

Identifiant unique : 1510392C

Messieurs les actionnaires de la Société GALVAMETAL SA sont convoqués par le Conseil d'administration à assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle le 28 Février 2023 à 11 h au siège social de la société MAXULA GESTION sise à la rue du Lac Léman immeuble regency bloc A 1er étage les Berges du Lac 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2021.

2. Lecture des états financiers, du rapport de gestion pour l'année 2021 et des rapports du Commissaire aux comptes pour le même exercice,

3. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil arrêtés au 31/12/2021,

4. Approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

5. Quitus aux administrateurs,

6. Affectation des résultats,

7. Pouvoirs des formalités.

Les documents sociaux (Rapport de gestion, Rapports du Conseil d'administration, états financiers et projets de résolutions) sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société pendant les heures de travail quinze jours avant la date de tenue de l'assemblée générale.

2023400279SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CAP OBLIG SICAV

Société d'Investissement à capital Variable

Régie par le code des Organismes de Placement Collectif

(loi n°2001-83 du 24 juillet 2001)

RC : B146302001 Tunis

Matricule fiscal : 770729 W/N/M/000

Siège social : 25, avenue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

Les actionnaires de CAP OBLIG SICAV sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le 13 mars 2023, à 8 heures 30 minutes au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 ;

2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2022 ;

3. Examen et approbation des comptes et du bilan au 31/12/2022 ;

4. Quitus aux Administrateurs;

5. Affectation des résultats.

2023400280SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV SECURITY

Société d'Investissement à capital Variable

Régie par le code des Organismes de Placement Collectif

(Loi n°2001-83 du 24 juillet 2001)

RC : B171721998 Tunis

Matricule fiscal : 632956L/N/M/000

Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis - Mahrajène

Les actionnaires de SICAV SECURITY sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le 13 Mars 2023, à 9 Heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022 ;

3. Examen et approbation des comptes et du bilan au 31/12/2022 ;

4. Quitus aux Administrateurs;

5. Affectation des résultats.

2023400281SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 3 mars 2023

ESPRIT D'ENTREPRISES SA

Société au capital de : 150 000 DT

18 rue de l'usine - Z.I Charguia II - 2035 - Tunis

MF : 1180884 F/A/M/000

Les Actionnaires de la société ESPRIT D'ENTREPRISES sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 3 Mars 2023 à 9H30 et ce, au siège de la société ESPRIT SA sis à la Zone Industrielle Chotrana.

L'Assemblée statuera sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du conseil d'Administration concernant l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/08/2021,

2. Lecture des Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/8/2021.

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/8/2021.

4. Autorisation de conventions et opérations réglementées.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Affectation des résultats antérieurs.

7. Nomination de commissaire aux comptes.

8. Nomination de nouveaux administrateurs.

Veuillez agréer, chers actionnaires, l'expression de nos meilleures salutations.

2023400284SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

VITAL

Société anonyme au capital de 2.557.740 Dinars

Siège social : Avenue Abderrahmen El Bahri, Boumhel El Bassatine, Ben Arous

Identifiant Unique (M.F) : 0748728N

Les actionnaires de la société VITAL S.A. sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le lundi 13 février 2023 à 9 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire ;

- Approbation des rapports respectifs du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs à la suppression des droits préférentiels de souscription ;

- Approbation de l'augmentation du capital en numéraire réservée àla société AIF GENOVA et de ses modalités de réalisation;

- Délégation de pouvoirs au conseil d'administration aux fins de la réalisation de l'augmentation de capital;

- Modification corrélative des statuts ;

- Pouvoirs aux fins des formalités.

2023400309SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société bar de Sfax - Sarl

14 avenue Hédi Chaker Tunis

Matricule fiscal : 0001654/P/M/000

Registre de commerce : B127651998 du 20/02/1998

CNSS : 35947-57

Ordre de jour :

- Résultat de l'exercice 2022.

Messieurs les associés de la société bar de Sfax sont convoqués à l'AG. Qui aura lieu le 17 Mars 2023 à 8.30 h au siège social de la société pour statuer sur les résultats de l'exercice 2022.

2023400271SRLB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la société «la société Zaghdoud Dattes» dont le siège social est situé à la route de Gabès dans Kébili Nord gouvernorat de Kébili a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le n°4014 en date du 15 novembre 2021 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de conditionnement et emballage des dattes située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Kébili et de la municipalité de Kébili.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Kébili ou le président de la municipalité de Kébili ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société «Van de Velde Confection» dont le siége social est situé à la route de Sousse dans Kondar gouvernorat de Sousse a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le n°10973 en date du 22 novembre 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de confection de lingerie située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sousse et de la municipalité de Kondar.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Sousse ou le président de la municipalité de Kondar ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société «Bouagila de Production Agricole» dont le siège social est situé à la route de Gabès dans Kébili Nord gouvernorat de Kébili a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le n°898 en date du 8 octobre 2021 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de conditionnement et emballage des dattes située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Kébili et de la municipalité de Kébili.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Kébili ou le président de la municipalité de Kébili ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Jugement de tutelle

Conformément au jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Nabeul sous le n°155 D du 21 juillet 2020 et à la décision de réforme en date du 26 avril 2021, le soi-disant Safwan bin Abdelkader bin El-Hadi Benfadl a été nommé tuteur à l'interdit Khaled bin Abdelkader bin El-Hadi Benfadl.

2023T00132DIVD2

Avis

Suite au jugement rendu par le tribunal de première instance de Médenine, affaire n°42537 en date du 12/01/2023, Madame Ouassila ben Mohamed ben Ali ben Ahmed Aouidet porte à la connaissance du public les dispositions du dit jugement qui dispose que : «La cour attribue en premier ressort à Mme Ouassila Ben Mohamed Aouidet la tutelle de son mari l'interdit «Laroussi Ben Ahmed Ben Belgacem Ben Attia pour préserver ses intérêts et effectuer ses actes juridiques exception faite des actes de vente des immobiliers qui doivent être objet d'une autorisation spéciale des autorités compétentes».

2023R00303DIVD2

Perte d'un titre de propriété

La Société de Promotion Immobilière et Touristique Ennejma, ayant son siège social boulevard du 14 janvier 2011 Sousse, inscrite au registre national des entreprises sous le n°B0988222010 et matricule fiscal n°1150273 R/A/M/000, déclare la perte de titre de propriété n°03/35478 objet de titre foncier n° 133143 Sousse.

Certificat de perte délivré sous le numéro d'ordre 25 à Sousse le 5 janvier 2023.

2023S00156DIVD2

Avis

Abdelmlak Ousema annonce qu'il possède un terrain de surface 72.50 m² à la route Eddeyer Klm7 Sfax effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 2/7/2006. Il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2023X00172DIVD2

Avis

Zayeni Mesbeh annonce qu'il possède un terrain à la route Gremda Klm24 Sfax effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 31/10/1976. Il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet a vis.

2023X00173DIVD2

Avis

Monsieur Hédi Ben Ameur déclare avoir perdu deux titres de propriété d'un garage de superficie de 110m² et d'un appartement de superficie de 110m² situé à la route Saltnia km 9 et il veut extraire deux autres titres au lieu des deux titres perdus aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 70 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2023X00187DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Faillite Nedra FRIKHA

Route d'El-Ain km 8 - Sfax

I.U : 0240805 R

Suite à la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne en date du 24 Novembre 2021 sous le n°110 page 2622 du jugement déclarant la faillite de Nedra FRIKHA rendu par le Tribunal de Première Instance de Sfax2 en date du 10 Novembre 2021 sous le n°50, le juge commissaire a rendu une décision en date du 26 janvier 2023 visant à effectuer une annonce complémentaire pour rectifier le n° de l'affaire qui est de 115 au lieu de 50.

2023X00179RECZ9

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
Société d'investissement à capital variable
société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24.07.01
paru au JORT N°: 59 du 24.07.01
Agrément du 08 Septembre 1999
Matricule Fiscal : 0707402R/N/M/000
Identifiant RNE° : 0717402R
Siège Social : Rue des Lacs de Mazurie -1053 Les Berges du Lac - Tunis

BILAN

Au 31 Décembre 2022
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	31/12/2022	31/12/2021
ACTIF		
AC 1 - Portefeuille - titres	**122 243 820**	**146 702 990**
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	8 320 295	8 082 630
b - Obligations et Valeurs assimilées	113 923 525	138 620 359
c - Autres Valeurs		
AC 2 - PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	**54 054 730**	**50 354 914**
a - Placements monétaires	33 977 574	37 009 617
b - Disponibilités	20 077 156	13 345 297
AC 3 - CREANCES D'EXPLOITATION	0	8 832
AC 4 - AUTRES ACTIFS		
TOTAL ACTIF	**176 298 550**	**197 066 736**
PASSIF		
PA 1- OPERATEURS CREDITEURS	122 758	148 226
PA 2 - AUTRES CREDITEURS DIVERS	252 175	274 339
TOTAL PASSIF	**374 933**	**422 565**
ACTIF NET		
CP 1 -CAPITAL	**166 738 987**	**186 807 674**
CP 2 - SOMMES DISTRIBUABLES	**9 184 630**	**9 836 497**
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	8	1 188
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours	9 184 622	9 835 308
ACTIF NET	**175 923 617**	**196 644 171**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**176 298 550**	**197 066 736**

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
Société d'investissement à capital variable
société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24.07.01
paru au JORT N°: 59 du 24.07.01
Agrément du 08 Septembre 1999
Matricule Fiscal : 0707402R/N/M/000
Identifiant RNE° : 0717402R
Siège Social : Rue des Lacs de Mazurie -1053 Les Berges du Lac - Tunis

ETAT DE RESULTAT

Au 31 Décembre 2022

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
PR 1 - REVENUS DU PORTEFEUILLE - TITRES	**8 993 388**	**6 993 596**
a - Dividendes	188 506	285 386
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	8 804 882	6 708 210
c - Revenus des autres valeurs		
PR 2 - REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	**2 686 341**	**5 359 365**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**11 679 729**	**12 352 961**
CH 1 - CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	-1 560 751	-1 715 827
REVENU NET DES PLACEMENTS	**10 118 977**	**10 637 134**
PR 3 - AUTRES PRODUITS	-	-
CH 2 - AUTRES CHARGES	-278 362	-299 792
RESULTAT D'EXPLOITATION	**9 840 616**	**10 337 342**
PR 4 - REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	-655 994	-502 034
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	**9 184 622**	**9 835 308**
PR 4 - REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		
(ANNULATION)	655 994	502 034
* Variation des +/- values potentielles sur titres	589 171	442 337
* +/- values réalisées sur cession des titres	115 624	180 357
* Frais de négociation de titres	-78	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE	**10 545 333**	**10 960 036**

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
Société d'investissement à capital variable
société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24.07.01
paru au JORT N°: 59 du 24.07.01
Agrément du 08 Septembre 1999
Matricule Fiscal : 0707402R/N/M/000
Identifiant RNE° : 0717402R
Siège Social : Rue des Lacs de Mazurie -1053 Les Berges du Lac - Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Au 31 Décembre 2022

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
a - Résultat d'exploitation	9 840 616	10 337 342
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	589 171	442 337
c - +/- values réalisées sur cession de titres	115 624	180 357
d - Frais de négociation de titres	-78	0
AN 2 - DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	**-8 294 058**	**-6 617 910**
AN 3 -TRANSACTION SUR LE CAPITAL		
A - Souscriptions	**460 532 462**	**517 262 661**
* Capital	438 896 511	494 715 722
* Régularisation des sommes non distribuables	778 044	657 405
* Régularisations des sommes distribuables	20 857 907	21 889 534
* Droits d'entrée		
B – Rachats	**-483 504 291**	**-535 080 571**
* Capital	-459 616 325	-507 782 630
* Régularisation des sommes non distribuables	-831 635	-715 240
* Régularisation des sommes distribuables	-23 056 332	-26 582 701
* Droits de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	**-20 720 554**	**-13 475 785**
AN 4 - ACTIF NET		
a - En début de période	**196 644 171**	**210 119 956**
b - En fin de période	**175 923 617**	**196 644 171**
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS		
a - En début de période	**1 871 122**	**2 002 401**
b - En fin de période	**1 663 586**	**1 871 122**
VALEUR LIQUIDATIVE	**105.750**	**105.094**
DIVIDENDE DISTRIBUE	**5.257**	**5.398**
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	**5.63%**	**5.30%**

A noter que les états financiers (Bilan, Etat de résultat et état de variation de l'aetif net) ont été publiés au bulletin officiel du CMF.

2023400273BCFA5